

Department of Health / Ministère de la Santé
Department of Social Development/Ministère du Développement social
P.O. Box / C.P. 5100
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1
Tel/Tél. (506) 453-6349
Fax/Téléc. (506) 453-8711

te : October 12, 2020 / Le 12 octobre 2020 **Ref./Réf. :**

To / Dest. : All Physicians and Nurse Practitioners / Tous les médecins et infirmières praticiennes

From / Exp. : Janique Robichaud-Savoie, Executive Director, Primary Health Care, Department of Health / directrice générale, Soins de santé primaires, Ministère de la Santé

Barbara Whitenect, Assistant Deputy Minister, Children, Families and Seniors, Social Development / sous-ministre adjointe, Enfants, familles et aînés, Développement social

Copies : Regional Health Authorities Chiefs of Family Practice / Chefs de la médecine familiale, régies régionales de la santé
Dr / D^r John Dornan, Chief of Staff, Horizon Health Network / médecin-chef, Réseau de santé Horizon
Dr / D^{re} Nicole LeBlanc, Chief of Staff, Vitalité Health Network / médecin-chef, Réseau de santé Vitalité
Jean Daigle, VP, Horizon Health Network / vice-président, Réseau de santé Horizon
Jacques Duclos, VP, Vitalité Health Network / vice-président, Réseau de santé Vitalité
Rashmi Hawley, Director, Social Development / directeur, Développement social
Ginette Pellerin, VP Operations Extra-Mural Program, MHSNB / vice-présidente des opérations, Programme extra-mural, SSMNB
Extra-Mural (EMP) Medical Advisors / Conseillers médicaux du Programme Extra Mural (PEM)

Subject / Objet : Adult Residential Facility (ARFs) Patients / Patients des établissements résidentiels pour adultes

Adult residential facilities (special care homes) are an important resource and home to some of our most vulnerable New Brunswickers. Physicians working in ARFs are working with them to establish and strengthen clinical support, as well as, implementing a robust health care " approach for vulnerable patients living in these facilities.

Les établissements résidentiels pour adultes (foyers de soins spéciaux) sont une ressource importante et accueillent certains de nos citoyens du Nouveau-Brunswick les plus vulnérables. Les médecins qui y travaillent collaborent avec les établissements résidentiels pour adultes afin d'établir et de renforcer le soutien clinique, ainsi que de mettre en œuvre une approche solide de soins de santé pour les patients vulnérables vivant dans ces établissements.

To that end, we ask the following:

Please ensure that all your patients in adult residential facilities have up to date advance care directives in place.

If you are concerned about a patient living in an adult residential facility, please contact the EMP Care Coordination Centre at 1-844-982-7367 (or the local EMP unit, if the patient is already admitted to EMP) for a clinical assessment and COVID-19 testing, if required. Please do not send patients to the emergency department unless absolutely necessary.

Operators of adult residential facilities and Physicians can also contact EMP directly for clinical concerns about residents and have been asked to facilitate the completion of advance care directives for residents, ensuring they are up-to-date and can be readily accessed. You are key to ensuring we are able to address the needs of our senior population, EMP can assist you and the operators with this process as required.

Thank you very much for your ongoing support in these challenging times to ensure our vulnerable seniors in New Brunswick are kept as safe as possible during the COVID-19 Pandemic.

Sincerely,



Janique Robichaud-Savoie
Executive Director, Primary Health Care



Barbara Whitenect
Assistant Deputy Minister, Children, Families and Seniors, Social Development

Nous vous demandons donc ce qui suit :

Veuillez vous assurer que les directives préalables en matière de soins de santé de tous vos patients dans les établissements résidentiels pour adultes sont à jour.

Si vous êtes préoccupé par un patient vivant dans un établissement résidentiel pour adultes, veuillez contacter le Centre de coordination des soins du PEM au 1-844-982-7367 (ou l'unité locale du PEM, si le patient est déjà admis au PEM) pour une évaluation clinique et un test de dépistage de la COVID-19, au besoin. Veuillez ne pas envoyer vos patients au service d'urgence, à moins que cela soit absolument nécessaire.

Les exploitants d'établissements résidentiels pour adultes peuvent également contacter directement le PEM s'ils ont des préoccupations cliniques concernant les résidents. On leur a demandé de veiller à l'achèvement des directives préalables en matière de soins de santé pour les résidents, et de s'assurer qu'elles sont à jour et facilement accessibles. Votre rôle est important pour nous permettre de répondre aux besoins de notre population de personnes âgées. Au besoin, le PEM peut vous aider, ainsi que les exploitants, dans ce processus.

Merci beaucoup de votre soutien continu en ces temps difficiles afin de garantir que nos personnes âgées vulnérables au Nouveau-Brunswick soient gardées dans la plus grande sécurité pendant la pandémie de la COVID-19.

Sincères salutations,



Janique Robichaud-Savoie
Directrice générale, Soins de santé primaires



Barbara Whitenect
Sous-ministre adjointe, Enfants, familles et aînés, Développement social